

# Vétérinaire et auxiliaire vétérinaire



Si le métier de vétérinaire fait rêver, les études sont néanmoins longues et sélectives ! Les activités du ou de la vétérinaire varient considérablement selon le mode d'exercice : en ville, à la campagne, en parc animalier ou en laboratoire... Les vétérinaires sont parfois assisté-e-s d'auxiliaires, principalement dans les cabinets en ville.

## ACCÈS EN ÉCOLE VÉTÉRINAIRE TRÈS SÉLECTIF

Le taux moyen  
de réussite aux  
concours vétérinaire  
oscille entre  
**9% et 21%**

## DES RECRUTEMENTS VARIABLES SELON LES RÉGIONS



■ Corse (50) ; Bourgogne-Franche-Comté (70) ; Hauts-de-France (100)  
■ Centre-Val de Loire (110) ; Île-de-France (120) ; Provence-Alpes-Côte d'Azur (120)  
■ Bretagne (170) ; Normandie (160) ; Grand Est (150) ; Occitanie (140)  
■ Auvergne-Rhône-Alpes (230) ; Nouvelle Aquitaine (220) ; Pays de la Loire (210)

Source : BMO Pôle emploi

## À SAVOIR



Il n'existe pas  
de passerelle pour  
passer du métier  
d'auxiliaire vétérinaire  
à celui de vétérinaire

## Secteur et emploi

### Zone rurale ou urbaine

Le ou la vétérinaire peut être présent-e depuis l'insémination artificielle de la vache jusqu'au contrôle du lait, de la naissance des agneaux jusqu'à l'abattoir industriel. Il-elle peut soigner un chiot ou un reptile... Les statuts d'exercice sont également variables : profession libérale, salarié-e ou fonctionnaire. Voir liste 1 du carnet d'adresses.

### ■ Différents modes d'exercice

Environ 70 % des vétérinaires travaillent en libéral, c'est-à-dire à leur compte. Dans des **cabinets de ville**, ils soignent les chiens, les chats, les reptiles, les rongeurs... En **milieu rural**, leurs « patients » sont plutôt les vaches, les porcs, les chevaux...

Ils sont souvent assistés par un auxiliaire vétérinaire pendant les consultations et les opérations. L'auxiliaire vétérinaire s'occupe également de l'accueil, du secrétariat, du nettoyage et de la désinfection, et de nourrir et soigner les animaux opérés.

S'installer à son compte demande une importante mise de fonds, longue à rentabiliser. Ruraux ou urbains, les vétérinaires s'associent fréquemment pour diminuer les coûts de fonctionnement de leur cabinet. L'inscription à l'Ordre national des vétérinaires est obligatoire. Vous pouvez également travailler comme salarié d'une clinique vétérinaire.

Il est aussi possible de travailler comme **sala-rié** pour des coopératives agricoles, des organismes agricoles à vocation sanitaire ou pour les **laboratoires pharmaceutiques** vétérinaires.

Ces derniers ont pour vocation de découvrir, de mettre au point, de produire et de commercialiser des médicaments destinés au traitement de l'ensemble des espèces animales. Les vétérinaires sont présents à tous les stades du cycle de vie du médicament.

Les vétérinaires peuvent aussi exercer dans l'**industrie agroalimentaire** où ils participent à la mise au point des aliments pour le bétail. Ils ne sont généralement pas au contact des animaux. Autre débouché: la **recherche** dans des organismes publics ou privés.

Au sein de la fonction publique (**ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**), les vétérinaires gèrent le contrôle du bon état sanitaire des élevages et de la qualité de l'alimentation. Les techniciens de la santé publique vétérinaire travaillent sous l'autorité d'un inspecteur.

Les vétérinaires peuvent également exercer dans les **zoos**, mais il y a peu de postes disponibles.

Certains vétérinaires deviennent **militaires** et suivent la santé des animaux de l'armée.

### ■ Perspectives d'emploi

En tout, environ 18540 personnes sont inscrites auprès de l'Ordre des vétérinaires en France. Dans les grandes villes, la possibilité de s'installer à son compte est plus réduite car il y a déjà de nombreux cabinets vétérinaires. Beaucoup de jeunes diplômés commencent par des remplacements, avant de s'associer avec un vétérinaire déjà en place.

Malgré tout, l'engouement constant des Français pour les animaux de compagnie continue d'assurer des débouchés aux vétérinaires, notamment avec les Nac, « nouveaux animaux de compagnie » (reptiles, amphibiens, oiseaux...).

À la campagne, il est plus facile de s'installer à son compte. Le monde du cheval, des haras et des courses est aussi un débouché intéressant pour la médecine vétérinaire.

Du côté des auxiliaires vétérinaires, le constat est le même. Il y a beaucoup de candidats pour peu de postes à pourvoir. Il est néanmoins plus facile de trouver un emploi dans les zones rurales car les vétérinaires, qui se déplacent beaucoup, ont besoin de personnel pour assurer les permanences dans les cliniques ou les cabinets.

L'industrie agroalimentaire offre de nombreux postes aux vétérinaires.

### ■ Conditions de travail et qualités requises

Les métiers d'auxiliaire vétérinaire et de vétérinaire demandent d'avoir un esprit scientifique, d'être adroit, observateur, calme et d'avoir un bon relationnel avec les animaux mais aussi avec leurs propriétaires.

Le métier de vétérinaire, surtout en libéral, nécessite une très grande disponibilité. Les vétérinaires doivent effectuer des permanences et les déplacements sont nombreux, surtout pour ceux qui exercent à la campagne.

Un vétérinaire doit avoir une bonne résistance physique pour supporter des horaires parfois décalés, mais aussi pour être capable d'immobiliser des animaux aux gabarits impressionnants (taureaux, chevaux...).

Quand le vétérinaire est à son compte, il est souvent chef d'entreprise, avec parfois des salariés sous sa responsabilité. Des connaissances en gestion et de la rigueur sont indispensables pour faire vivre son cabinet.

Un vétérinaire doit aussi savoir suivre l'évolution en matière de possession d'animaux. Il doit être capable de s'adapter aux Nac: rongeurs, furets et animaux exotiques.

Autre qualité requise: savoir conseiller et rassurer les particuliers ou les éleveurs, parfois stressés par la maladie de leur animal ou par les risques d'épidémie menaçant leur bétail.



Consultez notre sélection de sites et d'organismes de référence en liste 1 du carnet d'adresses.

## Auxiliaire vétérinaire

À la fois secrétaire médical-e et aide-soignant-e, l'auxiliaire vétérinaire travaille surtout dans les cabinets de ville et les cliniques privées, plus rarement à la campagne. Deux titres reconnus par la profession permettent d'exercer ce métier : le certificat de qualification professionnelle (CQP) d'auxiliaire vétérinaire qualifié (AVQ) et le titre d'auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV).

### ■ Métier

L'auxiliaire vétérinaire est le bras droit du vétérinaire. Il ou elle accueille les clients et leurs animaux, puis assiste le vétérinaire au cours des soins et des interventions chirurgicales pratiquées au cabinet ou en clinique. Si un animal est en convalescence, l'auxiliaire est chargé de le nourrir et de le soigner. Il-elle assure l'hygiène du cabinet par un nettoyage et une désinfection systématiques et journaliers des locaux, des cages et du matériel de soin.

Par ailleurs, une grande partie de son temps est consacrée aux tâches administratives : gestion des rendez-vous et des dossiers, commandes des fournitures médicales, suivi des stocks de médicaments, édition et envoi des factures... Certains auxiliaires travaillant dans des environnements professionnels spécialisés (chirurgie de pointe, élevage) peuvent être chargés d'une fonction précise.

Le nombre total d'auxiliaires vétérinaires augmente depuis plusieurs années en France (45 % de plus depuis 2009). La France en compte désormais 15 000.

Il s'agit d'un métier très largement féminisé (9 auxiliaires sur 10 sont des femmes). Autre particularité : plus de la moitié des auxiliaires vétérinaires travaillent à temps partiel.

La polyvalence et l'adaptabilité sont des qualités essentielles à ce métier.

**À savoir :** bénéficiant de l'équivalence de l'Attestation de connaissances pour les animaux de compagnie d'espèces domestiques (ACACED), les auxiliaires vétérinaires peuvent également trouver des débouchés dans d'autres secteurs animaliers (élevage, éducation canine, animaleries, refuges). Ils peuvent aussi exercer au sein de l'armée.

Salaires brut mensuel débutant : de 1 539 (Smic) à 1 700 € environ.

### ■ Formation

Pour devenir auxiliaire vétérinaire, deux possibilités :

- le titre d'auxiliaire vétérinaire qualifié (AVQ - niveau CAP) qui se prépare en 1 an uniquement en alternance dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou une période de professionnalisation ;
- le titre d'auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV - niveau bac) qui se prépare en 2 ans dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Le Gipsa (Groupement d'intérêt public formation en santé animale et auxiliaire vétérinaire) est le seul organisme habilité à délivrer les titres d'AVQ et d'ASV.

[www.gipsa.fr](http://www.gipsa.fr)

Sachez que les formations d'ASV dispensées par des écoles privées ne sont pas reconnues par la profession.

#### SOIGNEUR-SE ANIMALIER-ÈRE, SOIGNEUR-SE DE CHEVAUX

Au service d'animaux familiers ou exotiques, apprivoisés ou sauvages, ces métiers voisins associent entretien et soins au quotidien. Le soigneur animalier exerce principalement dans un parc animalier ou aquatique, une animalerie ou un refuge. Spécialisé dans le milieu équin, le soigneur de chevaux travaille dans les haras, les centres équestres et les écuries de compétition.

Cf. dossiers Actuel-Cidj *Les métiers du soin et du dressage* n° 2.132 ; *Les métiers du cheval* n° 2.134.

## Technicien·ne supérieur·e spécialité vétérinaire et alimentaire

*Le ou la technicien·ne des services du ministère chargé de l'Agriculture exerce dans les directions départementales de la protection des populations ou en abattoirs d'animaux, sous l'autorité d'un inspecteur de la santé publique vétérinaire. Sa mission principale est la protection de la santé publique, tout au long de la chaîne alimentaire.*

### ■ Métier

Le technicien supérieur du ministère chargé de l'Agriculture, spécialité vétérinaire et alimentaire, est un fonctionnaire de catégorie B. Il assure différents types d'interventions sur les lieux de production: contrôle de performances, prélèvements d'échantillons... Il conseille les agriculteurs et leur fournit un appui technique. Il sert de lien entre les producteurs et les organismes professionnels (suivi de la production). Il possède des pouvoirs de police. Il est chargé de l'inspection sanitaire des animaux et des denrées et de la protection de l'environnement.

L'activité nécessite des contacts fréquents avec les animaux et des déplacements nombreux sont effectués dans une zone géographique rurale parfois étendue. Dans le domaine de la production animale, les interventions ont lieu dans des endroits parfois bruyants et caractérisés par des odeurs fortes et tenaces.

Salaire brut mensuel débutant: 1 900 € environ.

### ■ Formation

La formation de technicien spécialité vétérinaire et alimentaire se déroule sur une année en centre ou à distance à l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'Agriculture (Infoma) situé à Corbas, près de Lyon. Pendant la formation, le stagiaire bénéficie d'une rémunération en tant que fonctionnaire stagiaire.

[www.infoma.agriculture.gouv.fr](http://www.infoma.agriculture.gouv.fr)

L'accès à la formation de technicien supérieur se fait sur concours (une préparation est proposée au CFPPA de Brioude-Bonnefont). Il faut être titulaire du bac ou d'un titre équivalent de niveau bac.

**À savoir:** pour un accès direct au grade de technicien principal (grade 2), il faut être titulaire d'un titre de niveau bac + 2.

[www.cfppabonnefont.fr](http://www.cfppabonnefont.fr)

> Voir liste 4 du carnet d'adresses.

## Vétérinaire

*Le métier de vétérinaire exige une solide formation scientifique, un intérêt certain pour l'évolution des technologies, de bonnes facultés d'observation, une excellente résistance physique et morale, de l'habileté manuelle, le sens de la communication et, bien sûr, l'amour des animaux!*

### ■ Vétérinaire en zone urbaine

Comme les médecins, les vétérinaires travaillent en grande majorité à leur compte, c'est-à-dire en libéral et en milieu urbain. Presque toutes les consultations ont lieu en cabinet. Dans les cliniques spécialisées, le rôle du professionnel consiste à prévenir les maladies, à soigner et à opérer.

La moitié des vétérinaires soignent principalement des animaux de compagnie (surtout des chiens et des chats) et un tiers d'entre eux ne font que cela.

Salaire brut mensuel débutant: de 2 500 à 3 000 €, selon l'importance du cabinet d'exercice et de la région.

Formation: diplôme d'État de docteur vétérinaire (DEV).

### ■ Vétérinaire en zone rurale

En zone rurale, où le vétérinaire travaille essentiellement dans le secteur de l'élevage, le métier est radicalement différent.

Prévenir les maladies, améliorer la croissance des cheptels de bœufs, de moutons, de porcs: voilà le quotidien du vétérinaire. Aux côtés de l'éleveur, il gère aussi bien les questions d'hygiène et de nutrition que celles de productivité, de reproduction et de rentabilité des cheptels.

À la campagne, la pratique exige beaucoup de déplacements et de disponibilité.

Salaire brut mensuel débutant: 2 500 € environ.

Formation: diplôme d'État de docteur vétérinaire (DEV).

## ■ Vétérinaire de zoo

Peu nombreux, les vétérinaires qui s'investissent dans les parcs zoologiques ou les parcs naturels sont certes des médecins des animaux, mais surtout des conseillers et des éthologues qui se préoccupent de la conservation des espèces.

Salaire brut mensuel débutant : 2 500 € environ.

Formation: diplôme d'État de docteur vétérinaire (DEV). Pendant vos études, effectuez des stages dans des zoos pour mieux connaître les espèces sauvages.

### DÉLÉGUÉ-E VÉTÉRINAIRE

Les délégués vétérinaires travaillent pour un laboratoire. Ils renseignent les vétérinaires, les pharmaciens et les animaleries et leur présentent ses produits. Souvent issus d'une formation universitaire scientifique (bac + 2), ils doivent posséder la fibre commerciale. Des établissements privés proposent des formations accessibles au niveau bac, en général en 2 ans. Il existe aussi le CQP délégué-e à l'information et à la promotion du médicament vétérinaire. Cf. dossier Actuel-Cidj *Délégué-e médical-e n° 2.733*.

## ■ Vétérinaire de laboratoire

L'industrie agroalimentaire a besoin de vétérinaires pour élaborer de nouveaux produits destinés à la consommation animale. Les laboratoires pharmaceutiques ont également besoin de ces spécialistes pour la fabrication de médicaments, mais aussi pour leur commercialisation.

Dans les grands groupes industriels agroalimentaires ou pharmaceutiques, outre les postes de recherche, les vétérinaires occupent parfois des postes d'ingénieurs commerciaux.

Salaire brut mensuel débutant : 2 500 € environ.

Formation: diplôme d'État de docteur vétérinaire (DEV) + certificat d'études approfondies vétérinaires (CEAV) ou diplôme d'études spécialisées vétérinaires (DESV).

## ■ Inspecteur·trice de la santé publique vétérinaire

L'inspecteur de la santé publique vétérinaire (ISPV) est un fonctionnaire de l'État (catégorie A) rattaché au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il est chargé du contrôle de la santé et de la protection animales (maladies, pharmacie...), mais aussi de l'hygiène alimentaire (contrôle des aliments d'origine animale) et de la protection de l'environnement (contrôle des installations polluantes).

Les ISPV exercent principalement dans les services déconcentrés de l'État (directions départementales ou régionales), mais aussi dans des préfetures, des laboratoires d'analyses et de recherche, des établissements publics ou à l'international.

Une vingtaine d'ISPV sont formés chaque année.

Salaire brut mensuel débutant : 1 818 €.

Formation: c'est l'ENSV (École nationale des services vétérinaires) de Lyon qui assure la formation, pendant 1 ou 2 ans. Les candidats sont recrutés sur concours en 4<sup>e</sup> année de cursus vétérinaire et en fin d'études d'ingénieur agronome ou après une expérience professionnelle vétérinaire.

[www.ensv.fr](http://www.ensv.fr)

## ■ Vétérinaire militaire

Les vétérinaires militaires exercent des missions variées: soins des animaux militaires, missions de santé publique vétérinaire, action de formation, activités de recherche.

Le corps des vétérinaires des armées comprend 180 officiers environ.

Salaire brut mensuel débutant : 2 118 €.

Formation: classe prépa + concours de l'école de santé des armées (ESA) certaines années, ou diplôme d'État de docteur vétérinaire (DEV) + recrutement par l'armée.

[www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr)

### Témoignage

M. Vedrenne, vétérinaire

Pour exercer ce métier, il faut évidemment avoir un bon contact avec les animaux, mais aussi avec la clientèle qu'on côtoie quotidiennement ! Par ailleurs, il ne faut pas avoir peur de faire des journées longues et parfois difficiles.

### ■ Recherche et enseignement

Les docteurs vétérinaires peuvent occuper des postes de chercheur dans des organismes publics comme le CNRS (Centre national de la recherche scientifique), l'Inra (Institut national de la recherche agronomique), l'Ifremer (Institut français de la recherche et de l'exploitation de la mer).

Ils sont alors fonctionnaires. Attention, les places sont rares.

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

[www.inra.fr](http://www.inra.fr)

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)

[www.inserm.fr](http://www.inserm.fr)

Ils peuvent également être enseignants-chercheurs dans les écoles vétérinaires.

Salaire : à partir de 2 200 € pour un chargé de recherche.

Formation : diplôme d'État de docteur vétérinaire (DEV) + diplôme d'études spécialisées vétérinaires (DESV) ou internat ou résidanat.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Les métiers de la recherche* n° 2.817.

#### TRAVAILLER EN EUROPE

Les vétérinaires peuvent exercer dans n'importe quel État de l'Union européenne. Les étrangers qui désirent poursuivre des études en France ou se spécialiser peuvent contacter le ministère en charge de l'Agriculture.

<https://agriculture.gouv.fr>

France Vétérinaire International propose une offre française de formation et de coopération technique vétérinaire internationale.

[www.france-vet-international.org](http://www.france-vet-international.org)

## Études et diplômes

### Devenir auxiliaire vétérinaire ■ ■ ■ ■

*La profession ne reconnaît que 2 qualifications pour exercer le métier d'auxiliaire vétérinaire : le CQP d'auxiliaire vétérinaire qualifié (AVQ) et le titre certifié d'auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV).*

#### ■ Conditions d'accès

Pour le CQP AVQ et le titre certifié ASV, vous devez avoir 18 ans à la date d'entrée en formation en raison de la réglementation sur la radioprotection.

Avant d'entamer les démarches pour débiter la formation, il est fortement conseillé de valider votre projet professionnel par une expérience en milieu vétérinaire, sous forme de stage (en 3<sup>e</sup>) ou d'évaluation en milieu de travail (EMT) pour les demandeurs d'emploi.

#### ■ CQP auxiliaire vétérinaire qualifié (AVQ)

La formation menant au certificat de qualification professionnelle (CQP) d'auxiliaire vétérinaire qualifié s'effectue uniquement en alternance dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'une

période de professionnalisation. C'est une qualification de niveau CAP. La formation dure 1 an.

Pour y accéder, vous devez justifier d'un niveau de fin de 1<sup>re</sup> (avec admission en terminale) et passer des tests d'admission. À défaut, vous devez justifier d'une fin de 2<sup>nde</sup> (avec admission en 1<sup>re</sup>) et d'une expérience professionnelle de 1 an en équivalent temps plein.

Certains cours sont communs aux formations d'AVQ et d'ASV : accueil, secrétariat, hygiène, contention, préparation du matériel médical.

Le Gipsa (Groupement d'intérêt public formation en santé animale et auxiliaire vétérinaire) est le seul organisme national officiellement habilité à délivrer le CQP d'auxiliaire vétérinaire qualifié.

> Voir liste 2 du carnet d'adresses.

## ■ Titre certifié auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV)

Ce titre de niveau bac se prépare dans le cadre d'une période de professionnalisation, d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Pour l'accès à la formation d'ASV, vous devez être titulaire d'un bac, ou d'une certification de même niveau, et passer des tests d'admission. Les compétences demandées dans ce métier étant très larges, de nombreux bacs peuvent convenir. À défaut, il convient d'avoir la qualification AVQ ou de justifier d'une fin de 2<sup>nd</sup>e (avec admission en 1<sup>re</sup>) et d'une expérience professionnelle minimale de 2 ans.

La formation s'étend sur 2 ans (dont 18 semaines en centre de formation). La première année est la même que pour la formation d'AVQ: accueil, secrétariat, hygiène et sécurité, contention, préparation du matériel médical. La seconde année est spécifique à l'ASV: le conseil et la vente, la gestion administrative, l'assistance aux soins et aux examens complémentaires, l'assistance chirurgicale. Plusieurs options sont proposées: nouveaux animaux de compagnie, animaux de rapport et équidés.

Le Gipsa (Groupement d'intérêt public formation en santé animale et auxiliaire vétérinaire) est le seul organisme national officiellement habilité à délivrer le titre ASV.

> Voir liste 2 du carnet d'adresses.

### TITRES CERTIFIÉS D'ÉCOLES PRIVÉES

Des écoles privées proposent les formations d'**aide-soignant spécialisé vétérinaire** ([www.esav-institut-bonaparte.fr](http://www.esav-institut-bonaparte.fr)) et d'**assistant de structure vétérinaire** ([www.supveto.com](http://www.supveto.com)).

Ces 2 professionnels ont les compétences pour: gérer le secrétariat d'un cabinet vétérinaire; accueillir, orienter et conseiller les clients; veiller à l'hygiène des locaux et du matériel de consultation et de chirurgie; assister le vétérinaire lors d'examens ou de chirurgie et veiller au bien-être et aux soins des animaux.

Ces deux titres certifiés de niveau bac sont inscrits au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) sans toutefois être reconnus par la profession. Les études durent 2 ans et les tarifs sont élevés (entre 4 500 et 4 900 € par an).

Voir liste 3 du carnet d'adresses.

## Devenir vétérinaire: le concours d'abord

*Après 2 ans de classe prépa scientifique, l'admission en école vétérinaire se fait sur les mêmes types de concours que ceux qui permettent d'accéder aux écoles d'ingénieurs en agriculture et en agronomie, à l'exception du concours D. Il existe cependant d'autres voies d'accès que la classe prépa.*

### ■ Modalités des concours

Il existe 6 types de concours différents, tous sélectifs. Le taux de réussite s'établit entre 9 et 20 % selon les concours.

Le nombre de places disponibles en écoles vétérinaires et leur répartition sont fixés chaque année par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (646 en 2020).

Les élèves admis sont répartis entre les 4 écoles, en tenant compte de leur choix et de leur classement au concours. La biologie est la matière clé des concours, suivie de la chimie et du français. On ne peut faire acte de candidature plus de 2 fois, tous concours confondus. Par dérogation, les candidats ayant échoué deux fois aux concours A, A TB, B ou C peuvent passer le concours D une seule fois, après un délai de carence de 4 ans.

Informations complémentaires disponibles auprès du Service des concours agronomiques et vétérinaires: [www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net)

> Voir listes 8 et 9 du carnet d'adresses.

### ■ Voie A du concours

Le recrutement en 1<sup>re</sup> année d'école de vétérinaire se fait principalement après une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). Pour la session 2020, 462 places sont offertes à la voie A BCPST du concours. La voie A TB, plus marginale, offre 10 places au concours.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Les classes préparatoires n° 1.623.*

### Voie A BCPST

Elle est accessible aux élèves issus de classes préparatoires scientifiques biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST) en 2 ans.

Le concours comprend 8 épreuves écrites d'admissibilité : biologie (épreuve de synthèse), sciences de la vie et de la Terre (épreuve sur support de documents), méthodes de calcul et raisonnement, modélisation mathématique et informatique, physique-chimie (résolution de problème), physique-chimie (analyse de documents scientifiques), composition de français, anglais. Il est possible de passer une épreuve de langue facultative.

Le concours comprend ensuite 8 épreuves orales d'admission : épreuve pratique de biologie, oral de biologie, maths pratiques et informatique, physique-chimie (activité expérimentale), physique-chimie (argumentation et échange), oral de géographie, Tipe (travaux d'initiative personnelle encadrés), anglais.

Les inscriptions de la voie A BCPST du concours se font sur le site du service des concours agronomiques et vétérinaires : [www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net) jusqu'à mi-janvier.

> Voir liste 5 du carnet d'adresses.

### Voie A TB

La voie A TB du concours est réservée aux élèves issus des classes préparatoires de technologie-biologie (TB). Le concours comprend 7 épreuves écrites d'admissibilité : sciences de la vie et de la Terre ; biotechnologies ; méthodes de calcul et raisonnement ; algorithmique et informatique ; physique-chimie (résolution de problème) ; français ; anglais.

Le concours comprend 9 épreuves orales d'admission : sciences de la vie et de la Terre, biotechnologies, épreuve pratique de sciences de la vie et de la Terre et biotechnologies, mathématiques, physique-chimie (activité expérimentale), physique-chimie (entretien), géographie, Tipe (travaux d'initiative personnelle encadrés), anglais.

Les inscriptions de la voie A TB du concours se font sur le site du service de concours des écoles d'ingénieurs [www.scei-concours.fr](http://www.scei-concours.fr) jusqu'à mi-janvier.

> Voir liste 6 du carnet d'adresses.

### Voie B du concours

La voie B est réservée aux étudiants titulaires ou inscrits en 3<sup>e</sup> année de licence (L3) à caractère scientifique, dans les domaines liés aux sciences de la vie, ainsi qu'aux titulaires et étudiants de licence pro dans le domaine de la biologie et des sciences de la vie.

La sélection se fait d'abord sur dossier, les étudiants composent ensuite pour l'épreuve scientifique d'admissibilité complémentaire en mathématiques-physique, biologie ou chimie en fonction du diplôme de licence préparé ou acquis.

Le concours comprend 2 épreuves orales d'admission : sciences et société, entretien avec un jury (motivation).

En 2020, 68 places sont offertes à cette voie. Les inscriptions se font sur le site du service des concours agronomiques et vétérinaires, jusqu'au 20 janvier environ. [www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net)

**À savoir :** à partir de la session 2021, la voie B du concours sera accessible aux étudiants ayant acquis au moins 120 ECTS (L2).

#### CANDIDAT·E·S ÉTRANGER·ÈRE·S

Ils peuvent être admis par concours dans les mêmes conditions, ou reçus sur titre s'ils sont titulaires d'un diplôme admis en dispense ou en équivalence par les écoles. Ils doivent aussi prouver qu'ils sont aptes à suivre un enseignement en langue française.

### Voie C du concours

Elle est ouverte aux étudiants titulaires ou inscrits en 2<sup>e</sup> année de BTSA (brevet de technicien supérieur agricole) toutes options, de certains BTS (brevets de technicien supérieur) et DUT (diplômes universitaires de technologie), du diplôme de technicien supérieur de la mer délivré par l'Institut national des techniques de la mer du Cnam, et du brevet de technicien supérieur maritime (BTSM) spécialité pêche et gestion de l'environnement marin.

Le concours comprend 5 épreuves écrites d'admissibilité : maths, physique, chimie, biologie, expression française, et 3 épreuves orales d'admission : TP (travaux pratiques) de biologie, entretien avec le jury (motivation), anglais.

En 2020, 95 places sont offertes avec ce concours. Les inscriptions se font sur le site du service des concours agronomiques et vétérinaires [www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net) jusqu'à mi-janvier.

Ce concours peut être préparé en 1 an dans des classes préparatoires spécifiques post-BTS, BTSA ou DUT.

> Voir liste 7 du carnet d'adresses.

## ■ Voie D du concours

Elle est ouverte aux titulaires d'un diplôme d'État de docteur en médecine, en pharmacie ou en chirurgie dentaire. Peuvent également être candidats les titulaires d'un diplôme national à dominante biologique conférant le grade de master.

La sélection s'effectue sur dossier et entretien. Pour la session 2020, 5 places sont offertes.

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site du service des concours agronomiques et vétérinaires. Il est à renvoyer avant début avril.

[www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net)

## ■ Voie E du concours

Le concours E s'adresse aux étudiants inscrits en 1<sup>re</sup> année des écoles normales supérieures (ENS) de Paris-Saclay et de Lyon et admis en liste principale au concours A des écoles vétérinaires à la session précédente. Ils peuvent entrer à l'Enva à Maisons-Alfort et VetAgro Sup à Lyon tout en poursuivant leur cursus en ENS.

La sélection s'effectue en fonction du rang d'entrée à l'ENS, des résultats obtenus lors de la 1<sup>re</sup> année de scolarité et d'un entretien (qualité du projet professionnel et motivation).

Pour la session 2020, 6 places sont offertes: 3 à l'Enva (94) et 3 à VetAgro Sup (69).

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site du service des concours agronomiques et vétérinaires et à renvoyer jusqu'à début mars.

[www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net)

## Écoles vétérinaires: bac + 7

*VetAgro Sup à Lyon, Enva à Maisons-Alfort, Oniris à Nantes et ENVT à Toulouse: ces 4 écoles forment les futurs vétérinaires. Le cursus, d'une durée de 7 ans, comprend un cycle de préparation de 2 ans et un cycle de 4 ans de formation en école vétérinaire, complété par une année d'approfondissement. Il conduit au diplôme d'État de docteur vétérinaire (DEV). Voir liste 9 du carnet d'adresses.*

### ■ Premier cycle préparatoire

L'accès aux écoles vétérinaires se fait sur concours d'entrée après 2 ans d'études (classes prépa, BTS, DUT, licence, BTSA, BTSM...) ou après un diplôme de docteur en médecine, en pharmacie, en chirurgie dentaire, ou un master à dominante biologie. Ce cycle assure une formation scientifique générale, notamment en biologie, en physique et en chimie.

### ■ Cinq ans d'études en école vétérinaire

Accessibles aux étudiants qui ont passé avec succès l'une des voies A, A TB, B, C, D ou E du concours, les études durent 5 ans dans les écoles vétérinaires. Ces 5 années sont organisées en semestres et en crédits. Elles comprennent:

- 8 semestres de formation commune à l'ensemble des étudiants, sanctionnés par le diplôme d'études fondamentales vétérinaires (DEFV), qui confère à l'étudiant le grade de master. La formation comporte des enseignements théoriques, dirigés,

pratiques et cliniques. La 4<sup>e</sup> année dite « toute clinique » est exclusivement consacrée à des stages;

- une 5<sup>e</sup> année en école nationale vétérinaire (ENV) ou dans d'autres établissements, qui constitue, après validation du DEJV, une année d'approfondissement. Les étudiants ont la possibilité d'approfondir leurs connaissances et leur pratique professionnelle dans des dominantes cliniques (animaux de production, animaux de compagnie, équidés) ou non cliniques (recherche, santé publique vétérinaire, industrie). Cette dernière année comprend la préparation de la thèse de doctorat d'exercice vétérinaire, dont la soutenance permet d'obtenir le diplôme d'État de docteur vétérinaire (DEV).

#### MAISONS-ALFORT DÉLOCALISE SA SECTION ÉQUINE

L'école de Maisons-Alfort, située en région parisienne, a entamé le transfert de ses activités de santé équine en Normandie dans le centre de Goustranville (Calvados). Un centre hospitalier universitaire spécialisé dans la santé des chevaux y est en construction. L'installation de cette antenne du campus devrait être achevée en 2023.

## Spécialisations

*Chirurgie des animaux de compagnie, production laitière ou pathologie tropicale... choisissez votre spécialité! Après l'obtention du diplôme de doctorat vétérinaire, les vétérinaires peuvent se spécialiser en préparant un CEAV (certificat d'études approfondies vétérinaires), un DESV (diplôme d'études spécialisées vétérinaires), un internat ou un résidanat. Voir liste 10 du carnet d'adresses.*

### ■ Certificat d'études approfondies vétérinaires (CEAV)

La préparation au CEAV dure 1 an dans l'une des 4 écoles vétérinaires. L'admission se fait sur dossier. Il existe plusieurs domaines.

- Gestion de la santé et de la qualité en productions avicoles (volailles) et cunicoles (lapins).
- Gestion de la santé et de la qualité en production porcine.
- Gestion de la santé et de la qualité en production laitière.
- Médecine du comportement des animaux domestiques.
- Médecine interne des animaux de compagnie.
- Pathologie animale en régions chaudes.
- Santé publique vétérinaire.
- Gestion de la sécurité et de la qualité des denrées alimentaires.
- Médecine et chirurgie des équidés.
- Sciences et médecine des animaux de laboratoire.
- Chirurgie des animaux de compagnie.
- Ethologie clinique et appliquée des animaux domestiques.
- Hygiène et technologie alimentaire.

### ■ Diplôme d'études spécialisées vétérinaires (DESV)

Ces diplômes, délivrés après une formation de 3 ans (la 1<sup>re</sup> année donnant parfois lieu à la délivrance d'un CEAV), confèrent le titre de vétérinaire spécialiste. L'admission se fait sur dossier.

- Anatomie pathologique vétérinaire.
- Chirurgie des animaux de compagnie.
- Élevage et pathologie des équidés.
- Médecine interne des animaux de compagnie.
- Ophtalmologie vétérinaire.
- Sciences et médecine des animaux de laboratoire.
- Santé et productions animales en régions chaudes.
- Dermatologie.
- Gestion de la santé des bovins.

Ces formations peuvent être effectuées à temps partiel sur 6 ans maximum. Se renseigner auprès de l'école.

### ■ Internat

L'internat est une formation intensive complémentaire de 1 an dans l'une des 3 filières: animaux de compagnie, ruminants ou équidés. Elle peut éventuellement se poursuivre par un résidanat en 2 ans.

### ■ Résidanat

Le résidanat est une formation sur une discipline clinique précise, réservée aux titulaires d'un diplôme vétérinaire reconnu et justifiant de 2 ans d'expérience ou d'un diplôme d'internat.

Il correspond à 3 ans de formation dans l'un des domaines suivants :

- Chirurgie des animaux de compagnie.
- Chirurgie des équidés.
- Imagerie médicale vétérinaire.
- Médecine interne des animaux de compagnie.
- Médecine interne des équidés.
- Nutrition clinique vétérinaire.
- Ophtalmologie vétérinaire.
- Reproduction animale.
- Anesthésie et analgésie.
- Neurologie.

Il prépare à un diplôme de spécialiste après réussite à un concours organisé au niveau européen par les collèges européens de spécialistes.

# Carnet d'adresses

## ■ LISTE 1

### Pour en savoir plus

#### Sites de référence

<http://laventureduvivant.fr>

Édité par : ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation  
Sur le site : découverte du secteur agricole par grands domaines : agroéquipement, alimentation, animaux, commerce et conseil, eau, forêt, paysage et nature, services, et végétaux. Information sur les métiers, diplômes et établissements de formation.

[www.anefa.org](http://www.anefa.org)

Édité par : Association nationale emploi formation en agriculture (Anefa)  
Sur le site : fiches et vidéos métiers (filière végétaux, animaux, agroéquipement, services à la production), référentiel des métiers par secteur, offres d'emploi et de jobs saisonniers.

[www.apecita.com](http://www.apecita.com)

Édité par : Apecita - Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'agroalimentaire  
Sur le site : offres d'emploi et de stage, moteur de recherche des formations initiales (dont apprentissage) et continues en agriculture et environnement, 240 fiches métiers, présentation des établissements de formation, agenda d'événements, CVthèque. Chiffres-clés de l'agriculture biologique.

[www.gipsa.fr](http://www.gipsa.fr)

Édité par : Groupement d'intérêt public formation santé animale et auxiliaire vétérinaire (Gipsa)  
Sur le site : informations sur le métier et la formation d'auxiliaire vétérinaire en formation professionnelle continue et en alternance, liste des organismes de formation.

[www.lepointveterinaire.fr](http://www.lepointveterinaire.fr)

Édité par : Health Initiative  
Sur le site : actualités de la profession de vétérinaire et auxiliaire vétérinaire, offres d'emploi, conseils pour trouver un emploi, alerte e-mail, annuaires des étudiants, des associations, offres de stage et conseils.

[www.veterinaire.fr](http://www.veterinaire.fr)

Édité par : Ordre national des vétérinaires  
Sur le site : présentation de la profession, de la formation, actualités, textes officiels, annuaires, fiches pratiques.

#### Organismes de référence

**Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'agroalimentaire (Apecita)**

1 rue du Cardinal Mercier  
75009 Paris  
Tél : 01 71 93 56 90  
[www.apecita.com](http://www.apecita.com)  
Réseau : 19 délégations régionales et départementales.  
Spécialiste de l'emploi dans l'agriculture, l'agroalimentaire et l'environnement, aide à l'orientation et à la recherche d'emploi, informations et conseils sur les formations et leurs débouchés.

**Direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (DGER - ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)**

1 ter avenue de Lowendal  
75007 Paris  
Tél : 01 49 55 49 55  
<http://agriculture.gouv.fr/thematique-generale/enseignement-recherche>  
Informers sur les enseignements pré et postbac, les formations, les métiers et les établissements : annuaires sectoriel et thématique, fiches et témoignages sur les métiers.

## ■ LISTE 2

### Auxiliaire vétérinaire

**Le CQP auxiliaire vétérinaire qualifié (AVQ) et le titre certifié d'auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV) sont préparés exclusivement en alternance : contrat de professionnalisation (CP) ou contrat d'apprentissage (A). Ces centres de formation sont affiliés au Groupement d'intérêt public formation santé animale et auxiliaire vétérinaire (Gipsa).**

[www.gipsa.fr](http://www.gipsa.fr)

**01000 Bourg-en-Bresse**

CFPPA les Sardières  
Tél : 04 74 45 50 81  
[www.sardieres.fr](http://www.sardieres.fr)  
Public  
> Certificat de qualification professionnelle auxiliaire vétérinaire qualifié : CP  
Admission : être au minimum âgé

de 18 ans, avoir obtenu un titre ou diplôme de niveau bac. Si vous êtes actuellement en terminale, vous pouvez déposer votre candidature.  
Durée : 1 an

> Titre certifié auxiliaire spécialisé vétérinaire, niveau bac : A, CP  
Admission : être au minimum âgé de 18 ans, avoir obtenu un titre ou diplôme de niveau bac. Si vous êtes actuellement en terminale, vous pouvez déposer votre candidature. Ou avoir obtenu le CQP AVQ.  
Durée : 2 ans

**13548 Gardanne Cedex**

CFPPA des métiers de l'animal - Aix-Valabre  
Tél : 04 42 58 46 41  
[www.epl.valabre.educagri.fr](http://www.epl.valabre.educagri.fr)  
Public

> Certification de qualification professionnelle auxiliaire vétérinaire qualifié, niveau CAP : CP  
Admission : être au minimum âgé de 18 ans, avoir obtenu un titre ou diplôme de niveau bac. Si vous êtes actuellement en terminale, vous pouvez déposer votre candidature.  
Durée : 1 an

> Titre certifié auxiliaire spécialisé vétérinaire, niveau bac : A, CP  
Admission : être au minimum âgé de 18 ans, avoir obtenu un titre ou diplôme de niveau bac. Si vous êtes actuellement en terminale, vous pouvez déposer votre candidature. Ou avoir obtenu le CQP AVQ.  
Durée : 2 ans

**72647 Auzeville-Tolosane**

CFAAH Toulouse-Auzeville  
EPLA de Toulouse-Auzeville  
Tél : 05 61 00 99 80  
<http://citesciencesvertes.educagri.fr/cfaah.html>

> Titre certifié auxiliaire spécialisé vétérinaire, niveau bac : A, CP  
Admission : être au minimum âgé de 18 ans, avoir obtenu un titre ou diplôme de niveau bac. Si vous êtes actuellement en terminale, vous pouvez déposer votre candidature. Ou avoir obtenu le CQP AVQ.  
Durée : 2 ans

**33294 Blanquefort Cedex**

CFA de la Gironde  
Tél : 05 56 35 61 15  
[www.formagri33.com](http://www.formagri33.com)  
Public

> Titre certifié auxiliaire spécialisé vétérinaire, niveau bac : A  
Admission : être au minimum âgé de 18 ans, avoir obtenu un titre ou diplôme de niveau bac. Si vous êtes actuellement en terminale, vous pouvez déposer votre candidature. Ou avoir obtenu le CQP AVQ.  
Durée : 2 ans

**53013 Laval Cedex**

CFPPA Laval  
Tél : 02 43 68 24 97  
[www.lycee-agricole-laval.com](http://www.lycee-agricole-laval.com)  
Public  
> Certificat de qualification professionnelle auxiliaire vétérinaire qualifié : CP  
Admission : être au minimum âgé de 18 ans, avoir obtenu un titre ou diplôme de niveau bac. Si vous êtes actuellement en terminale, vous pouvez déposer votre candidature.  
Durée : 1 an  
> Titre certifié auxiliaire spécialisé vétérinaire, niveau bac : A, CP  
Admission : être au minimum âgé de 18 ans, avoir obtenu un titre ou diplôme de niveau bac. Si vous êtes actuellement en terminale, vous pouvez déposer votre candidature.

#### Liste 1

Pour en savoir plus p. 11

#### Liste 2

Auxiliaire vétérinaire p. 11

#### Liste 3

Aide-soignant véto p. 12

#### Liste 4

Technicien supérieur spécialité vétérinaire et alimentaire p. 12

#### Liste 5

Prépas BCPST p. 12

#### Liste 6

Prépas TB p. 13

#### Liste 7

Prépas ATS bio p. 14

#### Liste 8

Inscription aux écoles vétérinaires p. 14

#### Liste 9

Écoles vétérinaires p. 14

#### Liste 10

Enseignement supérieur spécialisé p. 14

## Vétérinaire et auxiliaire vétérinaire

Ou avoir obtenu le CQP AVQ.  
Durée : 2 ans

### 54220 Malzéville

CFPPA de Pixérécourt  
CFPPA-CFAA de Meurthe-et-Moselle  
Tél : 03 83 18 34 00  
www.pixerecourt.fr  
Public

> Titre certifié auxiliaire spécialisé vétérinaire, niveau bac : A, CP  
Admission : être au minimum âgé de 18 ans, avoir obtenu un titre ou diplôme de niveau bac. Si vous êtes actuellement en terminale, vous pouvez déposer votre candidature. Ou avoir obtenu le CQP AVQ.  
Durée : 2 ans

### 62301 Lens

Siadep formation  
Tél : 03 21 79 42 42  
www.siadep.fr  
Consulaire

> Certificat de qualification professionnelle auxiliaire vétérinaire qualifié, niveau CAP : CP  
Admission : être au minimum âgé de 18 ans, avoir obtenu un titre ou diplôme de niveau bac.  
Durée : 1 an  
> Titre certifié auxiliaire spécialisé vétérinaire, niveau bac : A, CP  
Admission : être au minimum âgé de 18 ans, avoir obtenu un titre ou diplôme de niveau bac ou avoir obtenu le CQP AVQ.  
Durée : 2 ans

### 69280 Marcy-l'Étoile

Vet Agro Sup  
Tél : 04 78 87 25 25  
www.vetagro-sup.fr  
Public

> Certificat de qualification professionnelle auxiliaire vétérinaire qualifié, niveau CAP : CP  
Admission : être au minimum âgé de 18 ans, avoir obtenu un titre ou diplôme de niveau bac.  
Durée : 1 an  
> Titre certifié auxiliaire spécialisé vétérinaire, niveau bac : CP  
Admission : être au minimum âgé de 18 ans, avoir obtenu un titre ou diplôme de niveau bac ou avoir obtenu le CQP AVQ.  
Durée : 2 ans

### 77200 Torcy

Institut national formation recherche éducation permanente (Infrep 77)  
Tél : 01 60 17 95 23  
www.infrep.org

> Certificat de qualification professionnelle auxiliaire vétérinaire qualifié, niveau CAP : CP  
Admission : être au minimum âgé de 18 ans, avoir obtenu un titre ou diplôme de niveau bac.  
Durée : 1 an  
> Titre certifié auxiliaire spécialisé vétérinaire, niveau bac : CP  
Admission : être au minimum âgé de 18 ans, avoir obtenu un titre ou diplôme de niveau bac ou avoir obtenu le CQP AVQ.  
Durée : 2 ans

### 78514 Rambouillet Cedex

CFA du Cez de Rambouillet  
Tél : 01 61 08 68 10  
www.bergerie-nationale.educagri.fr  
Public

> Titre certifié auxiliaire spécialisé vétérinaire, niveau bac : A, CP  
Admission : être au minimum âgé de 18 ans, avoir obtenu un titre ou diplôme de niveau bac. Si vous êtes actuellement en terminale, vous pouvez déposer votre candidature. Ou avoir obtenu le CQP AVQ.  
Durée : 2 ans

### 92100 Boulogne-Billancourt

Institut national formation recherche éducation permanente (Infrep 92)  
Tél : 01 55 38 93 93  
www.infrep.org/agences.php?AGE\_ID=1  
Privé

> Certificat de qualification professionnelle auxiliaire vétérinaire qualifié : CP  
Admission : être au minimum âgé de 18 ans, avoir obtenu un titre ou diplôme de niveau bac.  
Durée : 1 an  
> Titre certifié auxiliaire spécialisé vétérinaire, niveau bac : CP  
Admission : être au minimum âgé de 18 ans, avoir obtenu un titre ou diplôme de niveau bac ou avoir obtenu le CQP AVQ.  
Durée : 2 ans

### 97460 Saint-Paul

CFPPA Forma'terra  
EPLEFPA Forma'terra  
Tél : 0262 45 92 92  
http://formaterra.re/index.php/cfppa  
Public

> Certificat de qualification professionnelle auxiliaire vétérinaire qualifié, niveau CAP : CP  
Admission : être au minimum âgé de 18 ans, avoir obtenu un titre ou diplôme de niveau bac.  
Durée : 1 an  
> Titre certifié auxiliaire spécialisé vétérinaire, niveau bac : A, CP  
Admission : être au minimum âgé de 18 ans, avoir obtenu un titre ou diplôme de niveau bac ou le CQP AVQ.  
Durée : 2 ans

## LISTE 3

### Aide-soignant véto

**Le titre certifié d'aide-soignant spécialisé vétérinaire se prépare en formation initiale, en alternance ou en continue dans ces établissements privés affiliés à l'École supérieure d'aide vétérinaire (ESAV) - Institut Bonaparte.**

### 44800 Saint-Herblain

Institut Bonaparte de Nantes (ESAV)  
Tél : 09 64 17 57 43  
www.esav-institut-bonaparte.fr  
> Titre certifié aide-soignant spécialisé

vétérinaire, niveau bac  
Formation : initiale  
Admission : être âgé au minimum de 18 ans, bac, dossier et entretien  
Durée : 2 ans  
Coût : 4 900 € par an

### 67000 Strasbourg

Institut Bonaparte de Strasbourg (ESAV)  
Tél : 03 88 32 09 24  
www.esav-institut-bonaparte.fr  
> Titre certifié aide-soignant spécialisé vétérinaire, niveau bac  
Formation : initiale  
Admission : être âgé au minimum de 18 ans, bac, dossier et entretien  
Durée : 2 ans  
Coût : 4 900 € par an

### 75016 Paris

Institut Bonaparte de Paris (ESAV)  
Tél : 01 84 17 36 69  
www.esav-institut-bonaparte.fr  
> Titre certifié aide-soignant spécialisé vétérinaire, niveau bac  
Formation : initiale  
Admission : être âgé au minimum de 18 ans, bac, dossier et entretien  
Durée : 2 ans  
Coût : 4 900 € par an

## LISTE 4

### Technicien supérieur spécialité vétérinaire et alimentaire

**La formation de technicien supérieur spécialité vétérinaire et alimentaire se prépare à l'Infoma à la suite d'un concours qu'il est possible de préparer auprès du CFPPA de Brioude à Fontannes.**

### CFPPA (Centre de formation professionnelle et de promotion agricole Brioude-Bonnefont)

43100 Fontannes  
Tél : 04 71 74 57 74  
www.cfppabonnefont.fr  
Public  
> Préparation au concours de technicien supérieur des services vétérinaire et alimentaire  
Formation : initiale, initiale à distance, continue  
Admission : être âgé de 18 ans et plus, titulaire d'un bac ou d'un bac + 2

### Infoma (Institut national de formation des personnels du ministère de l'Agriculture)

69960 Corbas  
Tél : 04 72 28 93 00  
www.infoma.agriculture.gouv.fr  
Public  
> Formation des techniciens supérieurs du ministère de l'Agriculture (TMSA) spécialité vétérinaire et alimentaire

Formation : initiale, continue  
Admission :  
- concours externe : être titulaire d'un diplôme de niveau IV  
- concours interne : être fonctionnaire ou agent de l'Etat ou des collectivités territoriales et avoir travaillé 4 ans dans l'administration.  
Durée : 1 an  
Coût : pendant la formation, le technicien stagiaire perçoit un traitement et des indemnités de stage.

## LISTE 5

### Prépas BCPST

**Ces établissements proposent des classes préparatoires au concours A : biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST). Pour plus d'information, cf. dossier Actuel-Cidj Les classes préparatoires n°1.623.**

## Public

### 06050 Nice Cedex 01

Lycée Masséna  
Tél : 04 93 62 77 00  
www.lycee-massena.fr

### 13232 Marseille Cedex 01

Lycée Thiers  
Tél : 04 91 18 92 18  
www.lyc-thiers.ac-aix-marseille.fr

### 14052 Caen Cedex

Lycée Malherbe  
Tél : 02 31 86 18 56  
www.etab.ac-caen.fr/malherbe

### 21000 Dijon

Lycée Carnot  
Tél : 03 80 68 63 00  
http://lyc21-carnot.ac-dijon.fr

### 25052 Besançon Cedex

Lycée Victor Hugo  
Tél : 03 81 41 98 88  
www.lyceehugobesancon.org

### 31070 Toulouse Cedex

Lycée général et technologique Ozenne  
Tél : 05 61 11 58 00  
http://ozenne.entmip.fr

### 31068 Toulouse Cedex 7

Lycée général Pierre de Fermat  
Tél : 05 62 15 42 15  
http://fermat.entmip.fr

### 31326 Castanet-Tolosan Cedex

Legta de Toulouse-Auzeville  
Tél : 05 61 00 30 70  
www.citesciencesvertes.educagri.fr

### 33075 Bordeaux Cedex

Lycée Michel Montaigne  
Tél : 05 56 91 10 10  
http://montaigne-bordeaux.fr

**34060 Montpellier Cedex 02**

Lycée Joffre  
Tél : 04 67 14 84 84  
www.lyceejoffre.net

**35706 Rennes Cedex 07**

Lycée Chateaubriand  
Tél : 02 99 28 19 00  
www.lycee-chateaubriand.fr

**37010 Tours Cedex**

Lycée Descartes  
Tél : 02 47 31 01 01  
www.lyc-descartes.fr

**38026 Grenoble Cedex**

Lycée Champollion  
Tél : 04 76 85 59 59  
http://lycee-champollion.fr

**42007 Saint-Étienne Cedex 01**

Lycée Claude Fauriel  
Tél : 04 77 43 12 00  
www.fauriel.org

**44042 Nantes Cedex 01**

Lycée Clemenceau  
Tél : 02 51 81 86 10  
http://gclcmenceau.paysdelaloire.lyco.fr

**45044 Orléans Cedex 01**

Lycée Pothier  
Tél : 02 38 79 56 00  
www.lycee-pothier.com

**45200 Amilly**

Legta Le Chesnoy-Les Barres -  
Site du Chesnoy  
Tél : 02 38 89 80 00  
www.lechesnoy.fr

**49036 Angers Cedex 01**

Legta d'Angers-le-Fresne  
Tél : 02 41 68 60 00  
www.eap49.educagri.fr

**51096 Reims Cedex**

Lycée Georges Clemenceau  
Tél : 03 26 85 00 64  
www.lycee-clemenceau-reims.fr

**54042 Nancy Cedex**

Lycée Henri Poincaré  
Tél : 03 83 17 39 40  
www.h-poincare.fr

**57045 Metz Cedex 01**

Lycée Georges de la Tour  
Tél : 03 87 66 98 35  
http://lycee-delatour57.fr

**59034 Lille Cedex**

Lycée Faïdherbe  
Tél : 03 20 60 50 00  
www.faidherbe.org

**62022 Arras Cedex**

Lycée Robespierre  
Tél : 03 21 16 14 20  
www.lycee-robespierre.fr

**63037 Clermont-Ferrand Cedex 1**

Lycée Blaise Pascal  
Tél : 04 73 98 26 50  
http://lycee.blaisepascal.fr

**63370 Lempdes**

LEGTA Louis Pasteur-Marmilhat  
Tél : 04 73 83 72 50  
www.marmilhat.educagri.fr

**64015 Pau Cedex**

Lycée Louis Barthou  
Tél : 05 59 98 98 00  
www.cyberlycee.fr/barthou/site

**67084 Strasbourg Cedex**

Lycée Jean Rostand  
Tél : 03 88 14 43 50  
www.lycee-jean-rostand.fr

**68068 Mulhouse Cedex**

Lycée Albert Schweitzer  
Tél : 03 89 33 44 88  
www.lyc-schweitzer-mulhouse.ac-strasbourg.fr

**69458 Lyon Cedex 06**

Lycée du Parc  
Tél : 04 37 51 15 51  
http://lyceeduparc.fr/ldp

**69372 Lyon Cedex 08**

Lycée La Martinière Monplaisir  
Tél : 04 78 78 31 00  
www.lamartinieremonplaisir.org

**75005 Paris**

Lycée Henri IV  
Tél : 01 44 41 21 21  
http://lyc-henri4.scola.ac-paris.fr

**75006 Paris**

Lycée Fénelon  
Tél : 01 44 41 18 88  
www.fenelon-paris.fr

**75006 Paris**

Lycée Saint-Louis  
Tél : 01 53 73 73 00  
www.lycee-saintlouis.fr

**75008 Paris**

Lycée Chaptal  
Tél : 01 45 22 76 95  
www.lycee-chaptal-paris.fr

**75013 Paris**

Lycée Pierre-Gilles de Gennes  
Tél : 01 44 08 06 50  
www.encpb.org

**75016 Paris**

Lycée Janson de Sailly  
Tél : 01 55 73 28 00  
www.janson-de-sailly.fr

**75016 Paris**

Lycée Jean-Baptiste Say  
Tél : 01 53 92 78 00  
http://lyc-jb-say.scola.ac-paris.fr

**76044 Rouen Cedex 01**

Lycée Pierre Corneille  
Tél : 02 35 07 88 00  
http://lgcorneille-lyc.spip.ac-rouen.fr

**76066 Le Havre Cedex**

Lycée François Ier  
Tél : 02 35 19 20 00  
http://lycees.ac-rouen.fr/francois1

**77300 Fontainebleau**

Lycée François Ier  
Tél : 01 60 74 58 30  
www.lyceefrancois1.net

**78000 Versailles**

Lycée Hoche  
Tél : 01 30 84 08 50  
www.lyc-hoche-versailles.ac-versailles.fr

**80094 Amiens Cedex 03**

Lycée Louis Thuillier  
Tél : 03 22 53 41 00  
http://thuillier.lyc.ac-amiens.fr

**86022 Poitiers**

Lycée Camille Guérin  
Tél : 05 49 46 28 70  
www.lyc-camilleguerin.fr

**87036 Limoges Cedex**

Lycée Léonard Limosin  
Tél : 05 55 34 28 56  
www.ac-limoges.fr

**92100 Boulogne-Billancourt**

Lycée Jacques Prévert  
Tél : 01 41 31 83 83  
www.lyc-prevert-boulogne.ac-versailles.fr

**92331 Sceaux Cedex**

Lycée Joseph Lakanal  
Tél : 01 41 87 20 00  
www.lyc-lakanal-sceaux.ac-versailles.fr

**93342 Le Raincy Cedex**

Lycée Albert Schweitzer  
Tél : 01 41 53 11 50  
http://lyceeschweitzer.fr

**94107 Saint-Maur-des-Fossés**

Lycée Marcelin Berthelot  
Tél : 01 45 11 51 11  
http://lycee-berthelot.fr

**97139 Les Abymes Cedex**

Lycée d'enseignement général et  
technologique Baimbridge  
Tél : 05 90 93 79 99  
www.lgtbaimbridge.fr

**97224 Ducos**

Lycée Polyvalent Centre-Sud  
Tél : 05 96 77 35 00  
http://site.ac-martinique.fr/lpocentresud

**97839 Le Tampon Cedex**

Lycée Roland Garros  
Tél : 02 62 57 81 00  
http://lycee-roland-garros.ac-reunion.fr

**Privé sous contrat****30020 Nîmes**

Lycée privé Emmanuel d'Alzon (voie  
générale et technologique)  
Tél : 04 66 04 93 00  
www.dalzon.com

**44042 Nantes**

Lycée privé externat des enfants  
nantais  
Tél : 02 40 20 00 60  
www.eden-fa.com

**59733 Saint-Amand-les-Eaux**

Lycée privé Notre-Dame des Anges  
Tél : 03 27 48 14 44  
www.nda59.fr

**69007 Lyon**

Lycée Assomption Bellevue - Pôle  
enseignement supérieur  
Tél : 04 37 65 30 70  
www.assomption-bellevue.fr

**78000 Versailles**

Lycée Sainte-Geneviève  
Tél : 01 30 84 46 00  
www.bginette.com

**LISTE 6****Prépas TB**

**Seuls ces établissements publics proposent des classes préparatoires au concours A technologie et biologie (TB). Pour plus d'information, cf. dossier Actuel-Cidj Les classes préparatoires n°1.623.**

**Public****13392 Marseille Cedex 05**

Lycée Marie Curie  
Tél : 04 91 36 52 10  
www.lyc-curie.ac-aix-marseille.fr

**31070 Toulouse Cedex**

Lycée général et technologique  
Ozenne  
Tél : 05 61 11 58 00  
http://ozenne.entmip.fr

**35651 Le Rheu Cedex**

Legta de Rennes Le Rheu  
Tél : 02 99 29 73 45  
www.theodore-monod.educagri.fr

**45200 Amilly**

Legta Le Chesnoy-Les Barres - Site  
du Chesnoy  
Tél : 02 38 89 80 00  
www.lechesnoy.fr

**59563 La Madeleine Cedex**

Lycée polyvalent Valentine Labbe  
Tél : 03 20 63 02 63  
http://lycee-valentine-labbe.fr

**67084 Strasbourg Cedex**

Lycée Jean Rostand  
Tél : 03 88 14 43 50  
www.lycee-jean-rostand.fr

### 69338 Lyon Cedex 09

Lycée La Martinière Duchère  
Tél : 04 72 17 29 50  
<http://martiniere-duchere.elycee.rhonealpes.fr>

### 75013 Paris

Lycée Pierre-Gilles de Gennes  
Tél : 01 44 08 06 50  
[www.encpb.org](http://www.encpb.org)

### 87036 Limoges

Lycée d'enseignement technologique  
Raoul Dautry  
Tél : 05 55 33 46 82  
<http://web.lyc-dautry.ac-limoges.fr>

## LISTE 7

### Prépas ATS bio

Les prépas ATS biologie sont accessibles aux titulaires des BTSA toutes options, DUT et BTS biologie, biochimie et agroalimentaire. Les établissements publics préparent en 1 an au concours C d'entrée dans les :

- écoles nationales supérieures agronomiques (Ensa),
- écoles assimilées aux Ensa,
- écoles nationales d'ingénieurs des travaux agricoles (Enita),
- écoles nationales vétérinaires (ENV)
- l'école nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (Engees).

## Public

### 12033 Rodez Cedex 9

Legta Rodez La Roque  
Tél : 05 65 77 75 00  
<http://lycee-rodezlaroque.eap.monent-occitanie.fr>

### 21801 Quetigny Cedex

Legtpa Dijon Quetigny  
Tél : 03 80 71 80 00  
[www.lycee-quetigny.fr](http://www.lycee-quetigny.fr)

### 25410 Dannemarie-sur-Crète

LEGTA Granvelle  
Tél : 03 81 58 61 41  
<http://granvelle.educagri.fr>

### 26500 Bourg-lès-Valence

Legta "Le Valentin"  
Tél : 04 75 83 33 55  
[www.epl.valentin.educagri.fr](http://www.epl.valentin.educagri.fr)

### 31326 Castanet-Tolosan Cedex

Legta de Toulouse-Auzeville  
Tél : 05 61 00 30 70  
[www.citesciencesvertes.educagri.fr](http://www.citesciencesvertes.educagri.fr)

### 33295 Blanquefort Cedex

Lycée agro-viticole de Bordeaux  
Blanquefort  
Tél : 05 56 35 56 35  
[www.formagri33.com/epl](http://www.formagri33.com/epl)

### 34093 Montpellier Cedex 5

Legta de Frédéric Bazille - Agropolis  
Tél : 04 67 63 89 89  
[www.epl.agropolis.fr](http://www.epl.agropolis.fr)

### 35651 Le Rheu Cedex

Legta de Rennes Le Rheu  
Tél : 02 99 29 73 45  
[www.theodore-monod.educagri.fr](http://www.theodore-monod.educagri.fr)

### 63370 Lempdes

LEGTA Louis Pasteur-Marmilhat  
Tél : 04 73 83 72 50  
[www.marmilhat.educagri.fr](http://www.marmilhat.educagri.fr)

### 75013 Paris

Lycée Pierre-Gilles de Gennes  
Tél : 01 44 08 06 50  
[www.encpb.org](http://www.encpb.org)

### 80440 Cottenchy

LEGTA Amiens Le Paraclet  
Tél : 03 22 35 30 00  
[www.leparacletamiens.fr](http://www.leparacletamiens.fr)

### 92230 Gennevilliers

Lycée polyvalent Galilée  
Tél : 01 47 33 30 20  
[www.lyc-galilee-genevilliers.ac-versailles.fr](http://www.lyc-galilee-genevilliers.ac-versailles.fr)

## LISTE 8

### Inscription aux écoles vétérinaires

Le service des concours agronomiques et vétérinaires (SCAV) est en charge notamment de l'organisation du concours commun aux quatre écoles vétérinaires. Il est impératif de procéder à son inscription auprès du SCAV.

### Service des concours agronomiques et vétérinaires (SCAV)

AgroParisTech  
16 rue Claude Bernard  
75231 Paris Cedex  
Tél : 01 44 08 16 29  
[www.concours-agro-veto.net](http://www.concours-agro-veto.net)  
> Inscription aux concours A TB, A BCPST, B bio-ENV, C2, C bio-ENV, D bio et D ENV, E et apprentissage.

## LISTE 9

### Écoles vétérinaires

Quatre écoles préparent au diplôme d'études fondamentales vétérinaires (DEFV). Pour la rentrée 2019, les droits de scolarité s'élèvent à 2 531 € l'année.

## Public

### 31076 Toulouse Cedex 3

École nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT)  
Tél : 05 61 19 38 02  
[www.envt.fr](http://www.envt.fr)

### 44307 Nantes Cedex 3

École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (Oniris)  
Tél : 02 40 68 77 77  
[www.oniris-nantes.fr](http://www.oniris-nantes.fr)

### 69280 Marcy-l'Étoile

Vet Agro Sup  
Tél : 04 78 87 25 25  
[www.vetagro-sup.fr](http://www.vetagro-sup.fr)

### 94704 Maisons-Alfort Cedex

École nationale vétérinaire de Maisons-Alfort (Enva)  
Tél : 01 43 96 71 00  
[www.vet-alfort.fr](http://www.vet-alfort.fr)

## LISTE 10

### Enseignement supérieur spécialisé

Ces établissements proposent des formations supérieures (certificat d'études supérieures, licence professionnelle, master) pour les métiers de la santé animale (vétérinaire, auxiliaire vétérinaire, etc.).

### 31076 Toulouse Cedex 3

École nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT)  
Tél : 05 61 19 38 02  
[www.envt.fr](http://www.envt.fr)  
Public  
> Certificat d'études approfondies vétérinaires de médecine interne des animaux de compagnie - (CEAV)  
Durée : 1 an  
Coût : 6 500 € par an  
> Diplôme d'études fondamentales vétérinaires  
Admission : concours  
Durée : 4 ans  
> Master GIMAT (Gestion Intégrée des Maladies Animales Tropicales)  
Master interRisk  
Master biologie intégrative et toxicologie (BioTox)  
Master innovation pharmacologique et métiers du médicament  
Master santé digestive et nutrition  
Master physiopathologie : du moléculaire au médical  
Master vectorologie, thérapie génique et vaccinologie  
Durée : 2 ans

### 44307 Nantes Cedex 3

École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (Oniris)  
Tél : 02 40 68 77 77  
[www.oniris-nantes.fr](http://www.oniris-nantes.fr)

## Public

> Certificat d'études approfondies vétérinaires - (CEAV)  
Durée : 1 an  
> Diplôme d'études fondamentales vétérinaires  
Admission : concours  
Durée : 5 ans  
> Diplôme d'études spécialisées vétérinaires en anatomie pathologie vétérinaire - (DESV)  
Durée : 3 ans  
> Master de l'animal à l'homme : analyse, maîtrise et gestion des risques sanitaires et nutritionnels (MAN-IMAL)  
Master biologie, biotechnologie et recherche thérapeutique  
Master project management for food factories of the future  
Master nutrition sciences des aliments  
Master sciences de l'animal pour l'élevage de demain  
Durée : 2 ans

### 69280 Marcy-l'Étoile

Vet Agro Sup  
Tél : 04 78 87 25 25  
[www.vetagro-sup.fr](http://www.vetagro-sup.fr)  
Public  
> Certificat d'études approfondies vétérinaires  
Durée : 1 an  
> Diplôme d'études fondamentales vétérinaires  
Admission : concours  
Durée : 4 ans  
> Diplôme d'études spécialisées vétérinaires en gestion de la santé des bovins, en sciences de l'animal de laboratoire, en élevage et pathologie des équidés.  
Durée : 3 ans  
> Licence professionnelle productions animales spécialité technologies en physiologie et physiopathologie  
Master biodiversité écologie évolution  
Master biologie intégrative et physiologie  
Master cancérologie  
Master microbiologie  
Master sciences du médicament

### 94704 Maisons-Alfort Cedex

École nationale vétérinaire de Maisons-Alfort (Enva)  
Tél : 01 43 96 71 00  
[www.vet-alfort.fr](http://www.vet-alfort.fr)  
Public  
> Certificat d'études approfondies vétérinaires en médecine interne des animaux de compagnie, en éthologie clinique et appliquée  
Durée : 1 an  
Coût : 6 000 € par an  
> Diplôme d'études fondamentales vétérinaires  
Admission : concours  
Durée : 4 ans  
> Diplôme d'études spécialisées vétérinaires en anatomie pathologie vétérinaire  
Durée : 3 ans  
Coût : 2 275 € par an

# Actuel Ile-de-France

## ■ LISTE 1 (IDF)

### Formations en alternance

Ces établissements proposent des formations en contrat d'apprentissage (A) ou en contrat de professionnalisation (CP).

#### 77200 Torcy

Institut national formation recherche éducation permanente (Infrep 77)  
Tél : 01 60 17 95 23  
www.infrep.org

> Certificat de qualification professionnelle auxiliaire vétérinaire qualifié, niveau CAP : CP  
Admission : être au minimum âgé de 18 ans, avoir obtenu un titre ou diplôme de niveau bac.

Durée : 1 an

> Titre certifié auxiliaire spécialisé vétérinaire, niveau bac : CP  
Admission : être au minimum âgé de 18 ans, avoir obtenu un titre ou diplôme de niveau bac ou avoir obtenu le CQP AVQ.

Durée : 2 ans

#### 78514 Rambouillet Cedex

CFA du Cez de Rambouillet  
Tél : 01 61 08 68 10  
www.bergerie-nationale.educagri.fr  
Public

> Titre certifié auxiliaire spécialisé vétérinaire, niveau bac : A, CP  
Admission : être au minimum âgé de 18 ans, avoir obtenu un titre ou diplôme de niveau bac. Si vous êtes actuellement en terminale, vous pouvez déposer votre candidature. Ou avoir obtenu le CQP AVQ.

Durée : 2 ans

#### 92100 Boulogne-Billancourt

Institut national formation recherche éducation permanente (Infrep 92)  
Tél : 01 55 38 93 93  
www.infrep.org/agences.php?AGE\_ID=1  
Privé

> Certificat de qualification professionnelle auxiliaire vétérinaire qualifié : CP  
Admission : être au minimum âgé de 18 ans, avoir obtenu un titre ou diplôme de niveau bac.

Durée : 1 an

> Titre certifié auxiliaire spécialité vétérinaire, niveau bac : CP  
Admission : être au minimum âgé de 18 ans, avoir obtenu un titre ou diplôme de niveau bac ou avoir obtenu le CQP AVQ.

Durée : 2 ans

## ■ LISTE 2 (IDF)

### Formation continue

Cet organisme propose des formations destinées aux demandeurs d'emploi ou aux salariés.

#### 94704 Maisons-Alfort Cedex

École nationale vétérinaire de Maisons-Alfort (Enva)  
Tél : 01 43 96 71 00  
www.vet-alfort.fr  
Public

> Certificat d'études approfondies vétérinaires en médecine interne des animaux de compagnie, en éthologie clinique et appliquée

Durée : 1 an

Coût : 6 000 € par an

> Diplôme d'études spécialisées vétérinaires en anatomie pathologique vétérinaire

Durée : 3 ans

Coût : 2 275 € par an

## ■ LISTE 3 (IDF)

### Assistant de structure vétérinaire

Le réseau supveto France prépare au titre certifié d'assistant de structure vétérinaire dans 20 centres en France. Cette formation de niveau bac dure 2 ans (4560 € par an).  
[www.supveto.com](http://www.supveto.com)

#### 92200 Neuilly-sur-Seine

Supveto Paris  
Tél : 01 81 93 63 63  
[www.supveto.com/index.php/Site-Paris](http://www.supveto.com/index.php/Site-Paris)  
Paris  
Privé



LE CIDJ,  
UN CARREFOUR D'ÉCHANGES  
ET DE SERVICES

- Entretiens personnalisés
- Logiciels d'aide à l'orientation
- Accueil de groupes et animations thématiques
- Job dating et alternance dating
- Espace co-working



**cidj**  
101 quai Branly  
75015 Paris  
Tél : 01 44 49 12 00  
Métro : Bir-Hakeim  
ou Champ de Mars  
[www.cidj.com](http://www.cidj.com)

Des partenaires spécialisés :

- CIO Médiacom
- Pôle emploi
- Mission locale de Paris
- Point d'accès au droit des jeunes
- Carte jeunes européenne
- BGE Adil
- Cllaj

